

COLLOQUE SUR LA DÉMOCRATIE ENVIRONNEMENTALE

PALAIS DU LUXEMBOURG - SALLE MÉDICIS

Ce colloque est organisée par :

Delphine BATHO, députée, ancienne ministre de l'Environnement,
et
Guillaume GONTARD, sénateur.

En partenariat avec La Fondation de l'écologie politique.

Parfois méconnue du grand public et de certains décideurs, publics ou privés, la démocratie environnementale est pourtant régulièrement convoquée pour accompagner les prises de décision dans le cadre de projets d'infrastructure ou d'aménagement et plus récemment de documents de programmation de portée nationale ou régionale.

Sacralisé dans la Constitution (via la charte de l'environnement), le droit du public à être informé et à « participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » s'inscrit dans une lignée de textes internationaux ratifiés par la France ou par l'Union européenne, dont la Convention d'Aarhus de juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Ces droits se déclinent dans un ensemble de procédures régulièrement renouvelées : le débat public, la concertation préalable, l'évaluation environnementale, l'enquête publique, le droit au recours. Et plus largement : le dialogue, la compréhension et le respect mutuels.

Comment s'articulent ces différents temps de la démocratie environnementale ? Quelle est réellement la place du public dans ce dispositif, comment rendre ce processus plus participatif ?
Tel est l'objet de ce colloque qui se décline en trois tables rondes :

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Comment la rendre plus efficace ?

PROCESSUS DE DÉCISION

Quelle réelle participation du public ?

L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À LA JUSTICE

La démocratie environnementale en progression ou en régression ?

INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant le 27 novembre →

CLIQUEZ ICI

9^h30 : Accueil et café - Salle René Coty

10^h00 / 10^h30 : Introduction par Delphine Batho, députée et Guillaume Gontard, sénateur

10^h30 / 12^h00 : L'évaluation environnementale : comment la rendre plus efficace ?

- > Importance majeure du processus de l'évaluation environnementale
- > Ce processus est-il à la mesure des enjeux et des urgences ?
- > Comment le renforcer efficacement et durablement ?
- > Rôle pivot de l'autorité environnementale : comment conforter ses missions et la prise en compte concrète de ses avis ?

Modération :
Marine Fleury : responsable du groupe de travail sur la démocratie environnementale de la Fondation de l'Ecologie politique, maître de conférences de droit public à l'Université de Picardie Jules Verne

Delphine Batho : députée, ancienne ministre

Philippe Ledenvic : président de l'Autorité environnementale

Thomas Lesueur : commissaire général, Commissariat général au développement durable

Barbara Pompili : députée, présidente de la Commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable, ancienne ministre

Claude Prigent : président-directeur-général de la société YPREMA

Arnaud Schwartz : secrétaire national France Nature Environnement

12^h00 / 14^h00 : Déjeuner - Salle René Coty

14^h00 / 15^h30 : Processus de décision : quelle réelle participation du public ?

- > Les concertations et débats publics amont
- > La place du public dans l'évaluation environnementale
- > Les enquêtes publiques aval
- > L'indispensable réforme des commissions d'aptitude des commissaires-enquêteurs
- > Pourquoi et comment rendre réelle la participation du public ?

Modération :
Bastien François : président de la Fondation de l'Ecologie politique

Loïc Blondiaux : professeur, Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Brigitte Chalopin : présidente de la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs

Sébastien Eyraud : maire de Laval (38)

Guillaume Gontard : sénateur, vice-président de la commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable

Chantal Jouanno : présidente de la Commission nationale du débat public, ancienne ministre

Gabriel Ullmann : commissaire-enquêteur radié

15^h30 / 17^h00 : Accès à l'information et à la justice : la démocratie environnementale en progression ou en régression ?

- > Les freins à l'information
- > Le droit au recours menacé ?
- > La démocratie environnementale en progression ou en régression ?
- > Quelles améliorations à apporter ?

Modération :
Marie-Anne Cohendet : professeure de droit constitutionnel et de droit de l'environnement, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne, partenaire de la Fondation de l'Ecologie politique (sous réserve)

Raymond Avrillier : maire-adjoint honoraire de Grenoble

Caroline Lejeune : chercheuse, Institut de géographie et de durabilité, Université de Lausanne

Corinne Lepage : avocate, ancienne ministre

Fabien Raynaud : président de la 6^e chambre du contentieux du Conseil d'Etat

Cécile Untermaier : députée, présidente du groupe de travail de l'Assemblée nationale sur la démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne, auteure de l'ouvrage « Le Parlement du futur »

17^h00 / 17^h30 : Conclusion et clôture
par Bastien François président de la Fondation de l'Ecologie politique